Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 29-01-2022
Date de l'affichage : 29-01-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le 08-02-22
ID : 060-216001644-20220204-09_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, Madame GAZAR Chloé

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : GOERGEN Julien

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : VAN EECKHOUT Aude

Délibération n° 09/2022 : Objet : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

Fait et délibéré le 4 février 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic GORINE

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 08-02-22
Et publication ou notification du 18-02-22

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE